

## **Procès verbal du conseil municipal du jeudi 21 janvier 2016 à 19 heures.**

**Présents :** Mmes AUDIGIER S., ARZALIER B., GARCIA M., SALADINO I.

MM. SARTI G., JAUFFRE M., ALEXANDRE J., DESCOURS J., FARGIER G., BERARD T.,

**Absent :** D. Mazon ; Mme SALADINO Irène a été élue secrétaire de séance. Vote : unanimité.

### **1) Approbation du projet de PV du conseil municipal du 30 novembre 2015.**

Le projet de procès-verbal préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.

### **2) Maintien du nombre d'adjoints et élection d'un 1<sup>er</sup> adjoint,**

Mme Sybille AUDIGIER a souhaité, pour des raisons de santé, cesser son mandat de 1<sup>ère</sup> Adjointe, elle a transmis sa décision au maire et à Mme La Sous-Préfète. Afin d'assurer le bon fonctionnement du service, le conseil municipal a décidé de maintenir le nombre d'adjoints à deux et d'élire un nouvel adjoint qui occupera la même place que son prédécesseur dans l'ordre du tableau. Sont candidats : M. Guy SARTI, M. Michel JAUFFRE. Nombre de votants : 10 ; Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10 ; Nombre de bulletins blancs et nuls : 0 ; Nombre de suffrages exprimés : 10 ; Majorité absolue : 6

Ont obtenu : M. Guy SARTI 7 voix, M. Michel JAUFFRE 3 voix. M. Guy SARTI est désigné en qualité de 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

### **3) Désignation d'un représentant pour siéger au comité de pilotage de la commission Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.**

La communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans » a prescrit un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur son territoire. La gouvernance du plan local d'urbanisme intercommunal sera organisée autour des instances particulières suivantes : La commission PLUI, Le comité de pilotage, La conférence des élus locaux. La commission PLUI est composée de 2 représentants. Le représentant de la commune au sein du bureau de la CDC et une autre personne désignée par chaque commune. Le comité de pilotage est composé d'un représentant titulaire et d'un suppléant de chaque commune, désignés parmi les deux membres de chaque commune siégeant à la commission PLUI.

Considérant ces éléments, il convient : de désigner un délégué communal à la commission intercommunale PLUI., de préciser lequel des deux représentants communaux à la commission PLUI intercommunale, siégera en tant que titulaire au comité de pilotage. M. Guy SARTI a fait acte de candidature. Le conseil municipal a désigné M. Guy SARTI, comme délégué communal à la commission intercommunale PLUI. Ce dernier siégera en tant que titulaire au comité de pilotage. Vote : 9 voix pour et une voix contre (M. JAUFFRE Michel)

### **4) Budget général et Budget Eau et assainissement : autorisation de dépenses d'investissement avant vote du BP 2016.**

Le maire expose que dans le cas où les budgets primitifs d'une collectivité territoriale n'ont pas été adoptés avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel ils s'appliquent, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci permet d'optimiser la gestion par le recours aux facultés offertes par l'article L1612-1 du CGCT. Vote : 9 voix pour et une voix contre (M. JAUFFRE Michel),

### **5) Transport scolaire.**

Le maire expose que, dans le cadre du partenariat entre le Département de l'Ardèche et les organisateurs de second rang (AO2), il y a lieu d'autoriser le maire à signer la convention de délégation à titre gracieux. Cette convention organise le transport scolaire pour St Pierre de Colombier selon le plan départemental de transport scolaire (école publique de Meyras, école privée de Burzet). Par ailleurs, le maire expose au conseil municipal que les parents d'élèves de St Pierre de Colombier utilisant le ramassage scolaire vers l'école publique de Burzet doivent payer un surticket de 90 €. Bien que cette situation découle du fait que l'école publique de Burzet n'est pas dans le plan de transport scolaire départemental appliqué à la commune de St Pierre de Colombier, les conseillers municipaux regrettent qu'un traitement différent subsiste pour deux écoles d'une

même commune (école privée de Burzet et école publique de Burzet). Il est proposé que le surticket de 90 € soit remboursé aux parents d'élèves pour l'année scolaire 2015/2016. Vote : unanimité.

#### **6) Convention d'aide administrative avec le Centre de Gestion 07.**

Il s'agit d'autoriser le maire à signer une CONVENTION d'assistance administrative à l'établissement des dossiers CNRACL, IRCANTEC et RAFF par le CDG de l'Ardèche (mission de contrôle et de suivi des dossiers). Les tarifs sont fixés par le conseil d'administration sur la base d'un forfait défini selon la nature du dossier traité ainsi déterminé :- Régularisation de service (stagiaire et titulaire) : 12 €/dossier ; - Validation de services de non titulaire : 12 €/dossier ; - Rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC : 26 €/dossier ; - Compte individuel retraite (CIR) (nouvelle prestation) : 20 €/dossier ; - Simulation de calcul (ex pré liquidation sans engagement) : 40 €/dossier ; - Demande d'avis préalable (ex pré liquidation avec engagement) : 50 €/dossier ; Liquidation de la pension (vieillesse, d'invalidité ou de reversion) : 55 €/dossier ; - Correction des anomalies sur les déclarations individuelles : 30 €/dossier. Vote : unanimité.

#### **7) Comptes rendus des réunions aux syndicats intercommunaux,**

**SEBA comité syndical du 14 décembre 2015.** 0.1 Communications obligatoires, 0.2 Communications facultatives, 1 - ORGANISATION INSTITUTIONNELLE : 1.1 Mode de gestion – Comité de suivi – Composition.

2 - RESSOURCES HUMAINES : 2.1 Tableau du personnel. 3- FINANCES : 3.1 Actualisation AP/CP Budgets Alimentation en Eau Potable et Assainissement, 3.2 Catalogue Droits et Tarifs 2016 : Prix achat terrains non constructibles – Modification. Indemnisation – Servitude passage canalisations et ouvrages en terrain privé, Modification. Approbation du catalogue. 3.3 Budgets Primitifs 2016, 3.4 Remboursement SAUR-Raccordables (2011-2015).

**PNR comité syndical du 3 décembre 2015 :** Echanges : Les outils de proximité du Parc : quelle réalité ? • Plans de coopération avec les intercommunalités

• «Coups de pouce» auprès des acteurs du territoire • Ateliers 1 : Débat pour connaître votre perception de ces outils et les pistes d'amélioration à envisager. Décisions: • Programme d'actions 2016 • Budget 2016

**Conseil communautaire du 15 décembre 2015 :** Le compte rendu sera transmis aux conseillers dès réception.

**Réunion avec le SEBA :** Le Président, le directeur et deux vice-présidents du SEBA sont venus en mairie le 20 janvier. Le sujet concernait les incidences de la loi NOTRe sur les compétences Assainissement et Eau. A partir de 2020, ces compétences devraient devenir intercommunales. Ce sujet a une importance réelle pour St Pierre de Colombier, la commune ayant la totalité de la compétence assainissement, et une partie de la compétence eau potable (quatre hameaux). Le SEBA propose que les communes qui adhèrent au Seba pour la compétence eau potable production et distributions à l'usager, soient également adhérentes au SEBA pour la compétence assainissement.